

Appel à candidature MOBILITE INTERNATIONALE DOCTORANTS

Date limite de candidature est fixée au **vendredi 20 novembre 2020**

Public concerné :

- les doctorants souhaitant réaliser un projet de recherche à l'UBO
- les doctorants de l'UBO souhaitant réaliser un projet de recherche dans le reste du monde

Durée de la mobilité : **3 mois maximum.**

Critères d'éligibilité : **Le projet de recherche** doit être mené dans une discipline couverte par les écoles doctorales de l'UBO et doit être accepté conjointement par l'Unité de Recherche d'origine du doctorant et par une Unité de Recherche d'accueil qui s'engage à assurer l'accueil scientifique du/de la candidat(e).

Pour une demande de bourse 'Mobilité sortante', l'Unité de Recherche d'origine doit avoir l'UBO parmi ses institutions de tutelle. Le Directeur de thèse (ou co-directeur) doit être un personnel UBO (ou hébergé UBO). Le candidat doit être étudiant de l'UBO et inscrit dans l'une des 11 écoles doctorales suivantes :

- Ecole Doctorale Sciences de la Mer et du Littoral (SML)
- Ecole Doctorale Sciences pour l'Ingénieur (SPI)
- Ecole Doctorale Arts Lettres Langues (ALL)
- Ecole Doctorale Sociétés, Temps, Territoires (STT)
- Ecole Doctorale Droit et Science politique (DSP)
- Ecole Doctorale Sciences Economiques et sciences de Gestion (EDGE)
- Ecole Doctorale Education, Langages, Interactions, Cognition (ELICC)
- Ecole Doctorale Biologie Santé (BS)
- Ecole Doctorale Matières Molécules Matériaux (3M)
- Ecole Doctorale Ecologie, Géosciences, Agronomie Alimentation (EGAAL)
- Ecole Doctorale Maths STIC

Pour une demande de bourse 'Mobilité entrante', l'Unité de Recherche d'accueil doit avoir l'UBO parmi ses institutions de tutelle. L'encadrant (ou co-encadrant) doit être un personnel UBO (ou hébergé UBO)

Montant de la bourse : Le montant de la bourse est composé d'une participation forfaitaire aux frais de séjour (**800 euros par mois**) et d'une participation forfaitaire aux frais de voyage (**500 euros pour l'Europe et l'Afrique du Nord / 800 euros pour le reste du Monde**)

N.B. : Pour les Doctorants qui candidatent dans le cadre d'une co-tutelle de thèse, seuls les frais de voyage seront pris en compte.

Pour tout complément d'information ou précision, n'hésitez pas à contacter dei@univ-brest.fr.